

**Formation**

**7**

Formation statutaire et professionnelle  
dans les ministères **7.1**

Formation dans la fonction publique territoriale **7.2**

Formation continue dans la fonction publique hospitalière **7.3**



**Avertissement** : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État), du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) et du 21 août 2008 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008.

## Présentation

### A – La formation dans les ministères

**Formation statutaire** : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

**Formation professionnelle**. On distingue en formation professionnelle :

- les actions de formation continue ;
- les préparations aux examens, concours ou essais ;
- les congés de formation ;
- les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- les bilans de compétence (précédemment dénommés bilans professionnels) ;
- les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

**Champ** : L'enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Jusqu'en 2007	À partir de 2008
<b>Formation initiale</b> Après un recrutement externe Après un recrutement interne Changement de corps (au choix ou examen) Non-titulaires en période d'essai	<b>Formation statutaire</b> Après un recrutement externe Après un recrutement interne Après un 3 <sup>ème</sup> concours Après changement de corps au choix ou sur examen professionnel Non-titulaires en période d'essai Après avoir été recrutés par contrat Pacte Formation obligatoire prévue par le statut
<b>Formation continue</b> Perfectionnement, adaptation à une fonction Préparation aux examens, concours, essais Congé de formation Bilan professionnel	<b>Formation professionnelle</b> Formation continue Préparation aux examens, concours ou essais Congé de formation Bilan de compétences VAE Professionnalisation

Les formations obligatoires prévues par le statut étaient auparavant incluses dans la catégorie « Perfectionnement ».

### Domaines de formation continue

On distingue 13 domaines relatifs aux actions de formation continue (contre six avant 2008) :

Accueil, sensibilisation à l'environnement professionnel ; management, gestion des ressources humaines ; santé et sécurité au travail ; achats publics ; gestion et suivi des politiques publiques ; techniques juridiques ; techniques administratives et bureautiques ; informatique ; formations linguistiques ; Europe ; développement durable ; formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère ; service aux usagers.

**Effectifs en formation** : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

**Nombre de jours de formation** : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

**Nombre de jours de formation par agent en fonction** : cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction.

**Durée moyenne d'une formation** : nombre de jours de formation rapporté au nombre de stagiaires.

**Dépenses de formation** : comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFP. Des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'à présent reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation de 2012 à 2014 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode, les données antérieures ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

**Dépenses de formation par rapport à la masse salariale** : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

**Formation interministérielle** : en formation statutaire, il s'agit des formations dispensées à des agents publics dans les écoles de la fonction publique, l'ENA et les IRA. Depuis 2009, l'ENA ne communique plus les chiffres sur la formation interministérielle. La formation interministérielle professionnelle est plus spécifiquement organisée par les ministères économiques et financiers et les services du Premier ministre.

### **La formation au sein des ministères de l'enseignement**

Jusqu'en 2010 inclus, les remontées d'information étaient spécifiques au sein des ministères de l'enseignement et ne correspondaient pas au format de l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Les estimations effectuées par la DGAFP pour la formation des agents concernés n'étaient donc pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères.

Pour 2011, les ministères de l'enseignement n'étaient pas en mesure de transmettre les statistiques sur la formation statutaire du fait de l'intégration des IUFM au sein des universités.

Pour 2012, ils ont pu répondre pour la première fois à l'enquête annuelle Formation de la DGAFP. Ils ont transmis dans ce cadre des statistiques sur la formation statutaire ainsi que sur la formation professionnelle des enseignants du premier et du second degré mais correspondant aux années scolaires 2011-2012 et 2012/2013. En parallèle, les remontées habituelles sur la formation professionnelle ont été fournies à la DGAFP.

Sur la formation statutaire, les données communiquées pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ont été retraitées pour fournir des estimations recalculées sur les années civiles 2012, 2013 et 2014. Ces statistiques sont cependant à comparer avec prudence avec les années antérieures du fait du changement de méthode de collecte de l'information.

Sur la formation professionnelle des enseignants, en revanche, il n'a pas été possible à ce stade d'estimer les statistiques pour les années civiles à partir des résultats fournis dans le cadre de l'enquête. La DGAFP continue donc de publier des indicateurs sur la formation professionnelle des agents des ministères de l'enseignement en se basant sur la même méthode d'estimation que les années antérieures. Ainsi, à partir d'informations transmises par la DGESCO (nombre de stagiaires, nombre de semaines stagiaires et dépenses hors rémunération des stagiaires), la DGAFP procède à l'estimation du nombre de stagiaires et du nombre de jours stagiaires par sexe, par catégorie hiérarchique et par type de formation (formation continue, préparation aux examens et concours). L'estimation du traitement des stagiaires repose sur le nombre de jours stagiaires estimé.

### **B – La formation dans la fonction publique territoriale**

Les données sur la formation des agents territoriaux sont issues de la Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31 décembre élaborés tous les deux ans depuis 2005. La synthèse est établie par le CNFPT (observatoire de la FPT) et la DGCL. En 2013, l'exploitation s'appuie sur près de 10 000 collectivités ayant répondu à la thématique Formation parmi les 14 500 collectivités ayant envoyé leur rapport.

La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

### **C – La formation dans la fonction publique hospitalière**

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

### **Disponibilité des données**

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique [Statistiques/Rapports annuels](#), ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique [Séries longues](#), pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale et Enseignement supérieur et Recherche), le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) s'établit à 7,9 jours en 2014 (7,4 jours en 2013). La part des dépenses correspondantes de formation dans la masse salariale a légèrement augmenté en 2014 et s'établit à 7,6 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation professionnelle, sur ce champ, est de 3,2 jours par agent, comme en 2013. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 4,0 et de 3,7 jours de formation professionnelle par an. Les agents de catégorie C disposent de 2,2 jours. La durée moyenne des actions de formation professionnelle, hors ministères de l'enseignement, est plus élevée pour les agents de catégorie A : elle atteint 2,1 jours en 2014 contre 1,7 et 1,6 respectivement pour les agents des catégories B et C. Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par agent est de 2,9 jours en 2014. La dépense de formation professionnelle estimée à 1 075 millions d'euros en 2014 représente 3,2 % de la masse salariale. Pour l'ensemble des ministères, les rapports entre les dépenses de formation professionnelle et la masse salariale s'établissent à 3,4 % et 3,5 % respectivement en 2013 et en 2014.

Hors ministères de l'enseignement, les dépenses de formation statutaire n'ont que très légèrement augmenté (+0,1 %) en 2014, celles relatives à la formation professionnelle de 0,3 %. Au total, la dépense de formation a augmenté de 0,2 % en 2014.

 **Figure 7.1-1 : Dépenses de formation statutaire et professionnelle des ministères en 2014**

	2014		Évolution des dépenses 2014/2013 (en %)
	Dépenses (en millions d'euros)	Part de la masse salariale (en %)	
<b>Ministères hors enseignement</b>			
Formation statutaire	844,9	3,7	0,1
Formation professionnelle	883,6	3,9	0,3
<b>Formation totale</b>	<b>1 728,4</b>	<b>7,6</b>	<b>0,2</b>
<b>Ministères de l'enseignement<sup>(1)</sup></b>			
Formation statutaire	235,1	0,7	-3,5
Formation professionnelle	1 074,7	3,2	4,0
<b>Formation totale</b>	<b>1 309,7</b>	<b>3,9</b>	<b>2,5</b>
<b>Ensemble</b>			
Formation statutaire	1 079,9	1,9	-0,7
Formation professionnelle	1 958,2	3,5	2,3
<b>Formation totale</b>	<b>3 038,1</b>	<b>5,4</b>	<b>1,2</b>

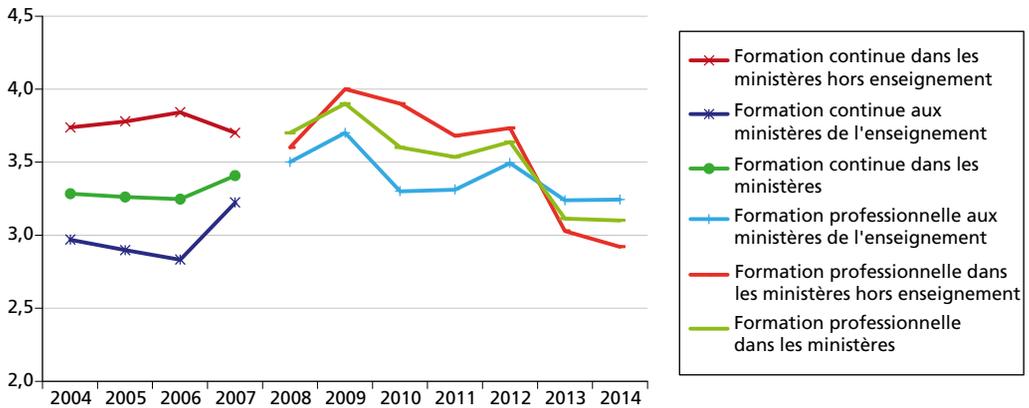
Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

**Figure 7.1-2 : Nombre moyen de jours de formation continue/professionnelle<sup>(1)</sup> dans les ministères de 2004 à 2014**

[en nombre de jours par agent]



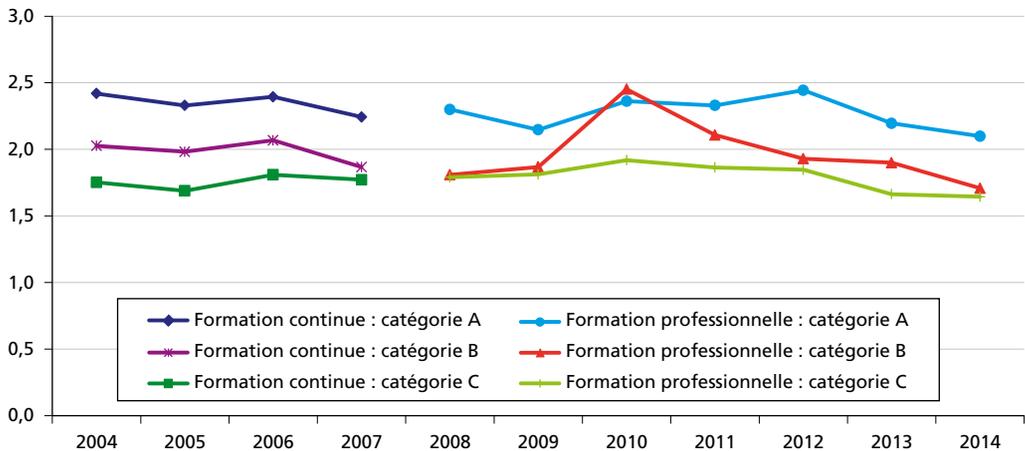
Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2004 et 2014 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

**Figure 7.1-3 : Durée moyenne de formation continue/professionnelle<sup>(1)</sup> par catégorie hiérarchique dans les ministères hors enseignement de 2004 à 2014**

[en nombre de jours]



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2004 et 2014 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

 **Figure 7.1-4 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent des ministères selon la catégorie hiérarchique**

	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2004 <sup>(1)</sup> (en %)
<b>Ministères hors enseignement<sup>(2)</sup></b>			
<b>Formation statutaire</b>			
Catégorie A	6,8	-2,7	-2,8
Catégorie B	4,8	6,6	-3,1
Catégorie C et ouvriers d'État	3,0	44,6	-2,9
<b>Ensemble</b>	<b>4,6</b>	<b>10,7</b>	<b>-1,6</b>
<b>Formation professionnelle</b>			
Catégorie A	4,0	2,3	-1,8
Catégorie B	3,7	-4,9	-1,5
Catégorie C et ouvriers d'État	2,2	4,4	-3,7
<b>Ensemble</b>	<b>3,2</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,4</b>
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>			
Catégorie A	10,8	-0,9	-2,4
Catégorie B	8,6	1,3	-2,4
Catégorie C et ouvriers d'État	5,2	24,3	-3,2
<b>Ensemble</b>	<b>7,9</b>	<b>6,1</b>	<b>-1,5</b>
<b>Ministères de l'enseignement<sup>(2)</sup></b>			
<b>Formation statutaire</b>			
Catégorie A	1,2	-4,6	
Catégorie B	-		
Catégorie C et ouvriers d'État	-		
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>-4,3</b>	
<b>Formation professionnelle</b>			
Catégorie A	2,9	-4,1	-3,0
Catégorie B	2,9	0,5	-2,7
Catégorie C et ouvriers d'État	3,9	2,3	9,2
<b>Ensemble</b>	<b>2,9</b>	<b>-3,6</b>	<b>-2,1</b>
<b>Formation statutaire et professionnelle</b>			
Catégorie A	4,0	-4,2	
Catégorie B	2,9	0,5	
Catégorie C et ouvriers d'État	3,9	2,3	
<b>Ensemble</b>	<b>4,0</b>	<b>-3,8</b>	

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

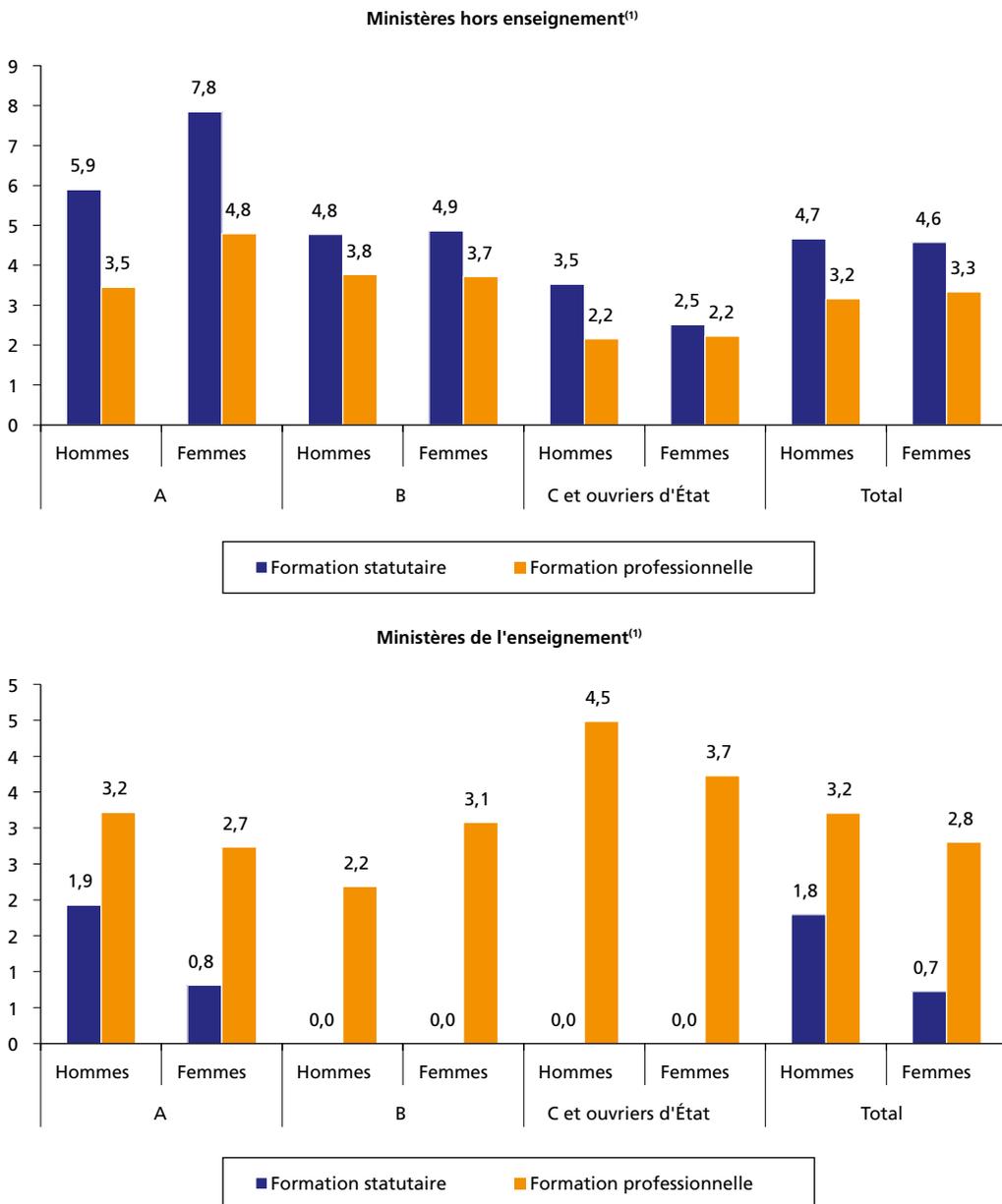
Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2004 et 2014 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Figure 7.1-5 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle dans les ministères par agent selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2014**

(en nombre de jours par agent)



Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

Figure 7.1-6 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère et le sexe en 2014

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Total général		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères et Développement international	0,4	0,3	0,3	3,2	4,5	3,9	3,6	4,8	4,2
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	1,7	2,1	2,0	2,0	2,3	2,2	3,7	4,5	4,2
Ministères économique et financier	6,5	5,4	5,9	4,2	3,9	4,0	10,7	9,2	9,9
Culture et Communication	0,5	0,6	0,6	2,2	3,5	2,9	2,7	4,1	3,5
Défense	0,2	0,1	0,2	1,8	1,9	1,8	2,0	2,0	2,0
Écologie, Développement durable et Énergie	5,5	4,0	5,0	2,8	2,9	2,8	8,3	7,0	7,8
Intérieur	6,3	4,7	5,7	3,3	2,9	3,2	9,6	7,5	8,9
Justice	2,5	7,7	5,4	2,7	2,9	2,8	5,2	10,5	8,1
Ministères sociaux	2,7	2,1	2,3	4,1	4,8	4,6	6,9	6,9	6,9
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,3	0,0	0,2	3,4	2,7	3,0	3,7	2,8	3,2
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>
Enseignement <sup>(1)</sup>	1,8	0,7	1,0	3,2	2,8	2,9	5,0	3,5	4,0
<b>Total y compris enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>6,5</b>	<b>4,8</b>	<b>5,5</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 7.1-7 : La formation par ministère

	Effectifs physiques en formation			Nombre de jours de formation			Dépenses totales de formation	
	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2004 <sup>(1)</sup> (en %)	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution annuelle par rapport à 2004 <sup>(1)</sup> (en %)	2014 (en millions d'euros)	Évolution 2014/2013 (en %)
Affaires étrangères et Développement international	10 356	15,3	4,2	71 110	12,0	3,8	27	14,9
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	40 097	-3,0	-1,6	133 763	-0,2	-6,2	44	-1,9
Ministères économique et financier	490 646	2,7	-0,1	1 509 203	-2,4	-1,5	462	0,8
Culture et Communication	30 444	4,0	-0,6	86 346	-0,9	-1,3	38	-1,1
Défense	41 080	-20,2	-4,3	132 217	-18,2	-6,0	57	-19,4
Écologie, Développement durable et Énergie	101 707	12,5	-8,6	483 758	-1,4	-5,4	281	-2,0
Intérieur	668 468	-1,3	2,9	1 622 142	11,3	-4,1	548	4,2
Justice	135 619	9,8	3,8	628 702	1,6	-3,9	180	-0,7
Ministères sociaux	43 434	8,2	-0,0	147 797	31,6	-2,2	38	3,5
Services du Premier ministre <sup>(2)</sup>	3 743	-5,0	-3,2	153 004	-0,7	-3,5	38	-9,1
Formation interministérielle <sup>(3)</sup>	12 456	5,5	-10,5	208 863	-2,9	-6,2	58	-8,0
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(*)</sup>(4)</b>	<b>1 573 650</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>5 025 218</b>	<b>2,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>1 728</b>	<b>0,2</b>
Enseignement <sup>(*)</sup>	1 605 205	-4,2		3 962 687	-2,6		1 310	2,5
<b>Total y compris enseignement<sup>(*)</sup> (4)</b>	<b>3 178 855</b>	<b>-1,5</b>		<b>8 987 905</b>	<b>0,3</b>		<b>3 038</b>	<b>1,2</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les concepts de formation ne se recoupent pas entre 2004 et 2014 : initiale et continue avant 2008 ; statutaire et professionnelle à partir de 2008.

(2) Y compris les résultats portant sur la formation interministérielle.

(3) Une partie de ces résultats est déjà incluse dans les bilans des ministères économique et financier et des services du Premier ministre, et n'est donc pas recomptée dans les totaux hors et y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche.

(4) Sans double compte.

(\*) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

 **Figure 7.1-8 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du droit individuel à la formation (DIF) selon le ministère**

	Effectifs physiques en formation		Nombre de jours de formation	
	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	2014	Évolution 2014/2013 (en %)
Affaires étrangères et Développement international <sup>(1)</sup>	0	-	0	-
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	48	33,3	135	97,8
Ministères économique et financier	1 983	-22,4	6 731	-11,6
Culture et Communication	720	35,1	2 582	-4,8
Défense	382	20,5	1 625	15,5
Écologie, Développement durable et Énergie	347	69,3	1 377	59,2
Intérieur	1 729	-19,0	4 926	-23,3
Justice	536	-78,8	1 373	-61,4
Ministères sociaux	1 578	90,3	3 755	100,3
Services du Premier ministre	100	-56,5	543	-57,9
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(2)</sup></b>	<b>7 423</b>	<b>-20,7</b>	<b>23 047</b>	<b>-10,7</b>
Enseignement <sup>(2)(3)</sup>	673	172,5	1 285	90,9
<b>Total y compris enseignement<sup>(2)</sup></b>	<b>8 096</b>	<b>-15,8</b>	<b>24 332</b>	<b>-8,1</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFF – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) En 2014, il n'y a pas eu de demandes de DIF.

(2) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

(3) Pour les ministères de l'enseignement, les données du DIF concernent le personnel de l'administration centrale.

Figure 7.1-9 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères en 2014

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Part (en %)	Évolution 2014/2013 (en points)	Part (en %)	Évolution 2014/2013 (en points)	Part (en %)	Évolution 2014/2013 (en points)
Affaires étrangères et Développement international	0,2	0,0	3,7	0,6	3,9	0,6
Agriculture, Agro-alimentaire et Forêt	1,5	0,0	2,2	-0,1	3,7	-0,1
Ministères économique et financier	3,5	0,0	4,2	0,0	7,7	0,1
Culture et Communication	1,3	0,2	8,6	-0,4	9,9	-0,2
Défense	0,2	-0,0	2,3	-0,5	2,5	-0,5
Écologie, Développement durable et Énergie	10,6	-0,3	5,5	1,3	16,1	1,0
Intérieur	4,4	0,5	4,3	-0,2	8,7	0,3
Justice	3,7	-0,4	2,8	0,2	6,5	-0,2
Ministères sociaux	1,2	0,2	3,4	-0,1	4,6	0,1
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	-0,0	0,9	-0,5	0,9	-0,5
<b>Ensemble hors enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>3,7</b>	<b>0,0</b>	<b>3,9</b>	<b>0,1</b>	<b>7,6</b>	<b>0,1</b>
Enseignement <sup>(1)</sup>	0,7	-0,0	3,2	0,1	3,9	0,0
<b>Total y compris enseignement<sup>(1)</sup></b>	<b>1,9</b>	<b>-0,0</b>	<b>3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>5,4</b>	<b>0,0</b>

Source : Enquêtes annuelles Formation, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères, (hors EPA sous tutelle). Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Les ministères de l'enseignement comprennent les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

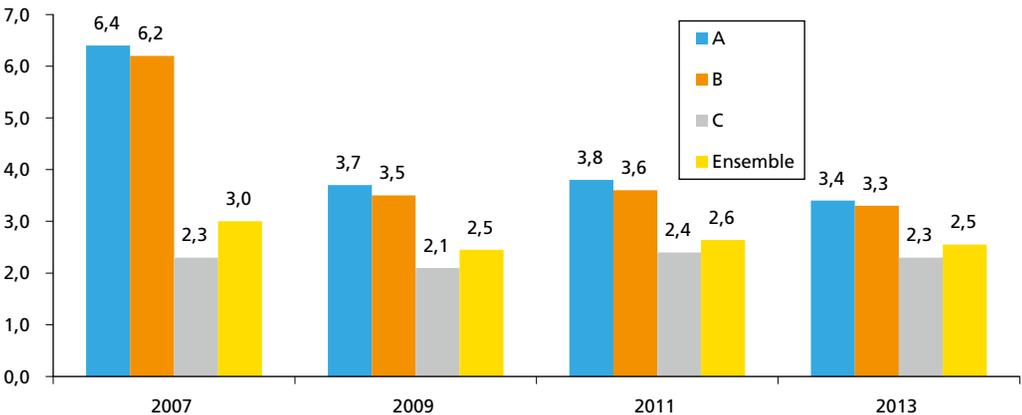
En 2013, dans la fonction publique territoriale, le nombre moyen de jours de formation par agent s'établit à 2,5 jours, après 2,6 jours en 2011. Suite à la loi du 19 février 2007 relative à la FPT qui a notamment allégé la formation initiale pour les agents de catégories A et B, le volume de journées de formation suivies avait fortement baissé entre 2009 et 2007.

En 2013, le nombre moyen de jours de formation diminue légèrement pour toutes les catégories hiérarchiques. Il est de 2,3 jours pour les agents de catégorie C (après 2,4 jours en 2011) et atteint son niveau le plus bas depuis 2009 pour ceux de catégorie B et A avec respectivement 3,3 jours (après 3,6 jours en 2011) et 3,4 jours (après 3,8 jours en 2011).

Par rapport à 2011, le nombre moyen de journées de formation reste stable pour une grande partie des types de collectivités. Le nombre de journées de formation par agent baisse pour les communautés urbaines, les SDIS et les CDG/CNFPT.

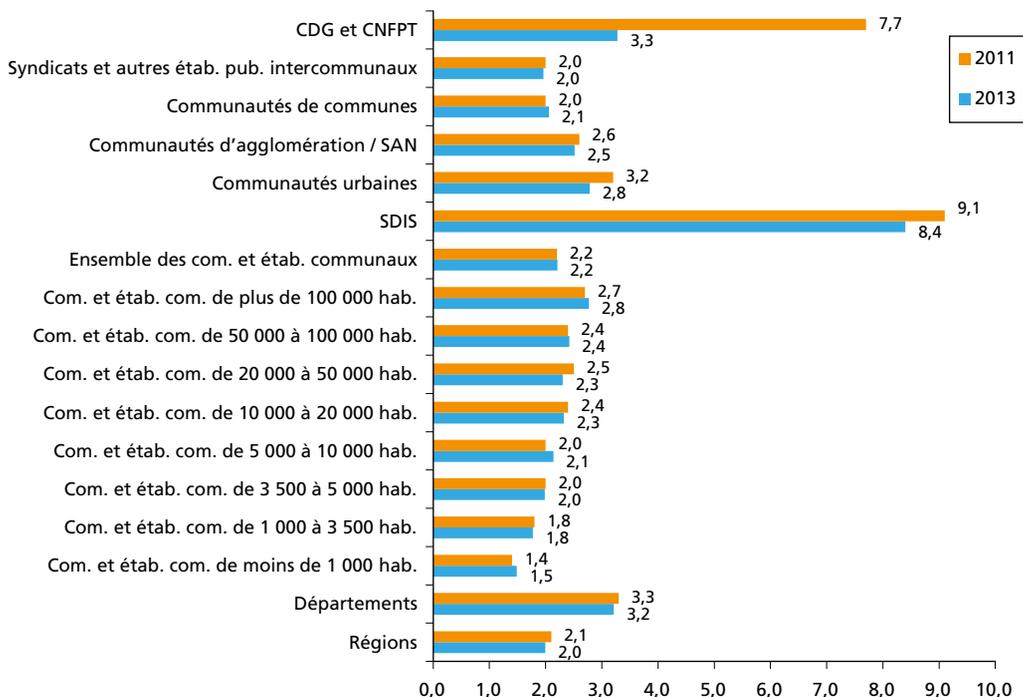
En 2013, la durée moyenne de formation est restée stable au même niveau que 2011 à 3,5 jours de formation. Cette durée est quasiment inchangée quel que soit le type de formation, à l'exception des formations personnelles (6 jours après 5,2 jours).

**Figure 7.2-1 : Nombre de journées de formation par agent dans la fonction publique territoriale par catégorie hiérarchique de 2007 à 2013**



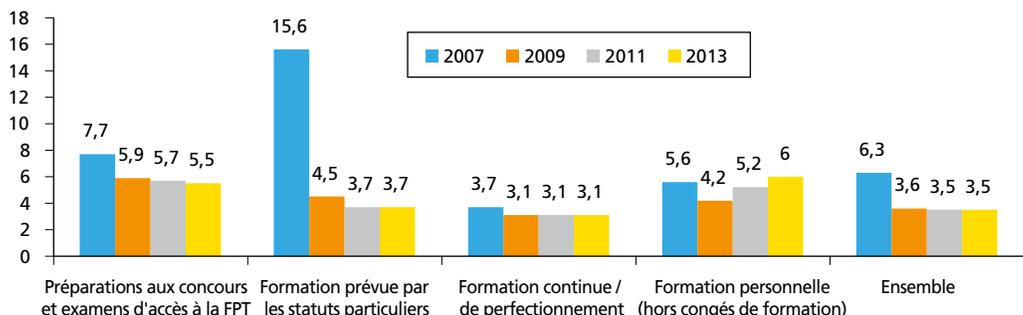
Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-2 : Nombre moyen de journées de formation par type de collectivités de la FPT en 2011 et 2013



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

Figure 7.2-3 : Durée moyenne des formations par type<sup>(1)</sup> de formation de 2007 à 2013 dans la fonction publique territoriale



Source : CNFPT – Observatoire de la FPT / DGCL, exploitation des Bilans sociaux.

(1) La refonte de la nomenclature des types de formation issue de la loi de 2007 ne permet pas de faire de comparaison dans le temps.

Les données sur la formation continue des agents hospitaliers proviennent des rapports d'activité de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). L'ANFH est un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière chargé de la collecte et de la gestion des fonds de la formation professionnelle de la fonction publique hospitalière. Ces fonds concernent : le financement du plan de formation (2,1 % de la masse salariale, versée à titre volontaire à l'ANFH), des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour VAE, des congés pour bilan de compétences (au total 0,2 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui des études promotionnelles (0,6 %, obligatoirement versée à l'ANFH), celui de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les établissements et services d'aide par le travail (Esat) (4,8 %, contribution volontaire) et celui du développement professionnel continu médical (DPCM) (0,5 % ou 0,75 %, versé à titre volontaire à l'ANFH).

La formation continue des agents de la fonction publique hospitalière (FPH) intègre les actions de formation figurant dans le plan de formation établi par l'employeur public hospitalier et celles relevant du congé de formation professionnelle utilisé à l'initiative de l'agent.

#### **Financement des actions relevant du plan de formation des établissements**

Les établissements doivent consacrer 2,1 % minimum de la masse salariale au financement des actions relevant du plan de formation. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. En 2014, 2 331 établissements relevant du secteur sanitaire, social et médico-social, et employant des agents de la fonction publique hospitalière ont confié à l'ANFH leurs fonds dédiés au financement du plan de formation. Cette cotisation s'est élevée à 532 millions d'euros en 2014 (514 millions d'euros en 2013) et a permis de financer plus de 1 004 207 départs en formation (983 932 en 2013), soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2013.

#### **Financement des congés de formation professionnelle (CFP), des congés pour validation des acquis de l'expérience (VAE) et des congés pour bilan de compétences (BC)**

Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux – la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...).

L'ensemble CFP-VAE-BC est une contribution de 0,2 % de la masse salariale qui a donné lieu à une collecte de 57 millions d'euros en 2014 (56 millions d'euros en 2013).

En 2014, 3 458 agents ont bénéficié du financement de leur bilan de compétences, 1 320 agents sont en cours de VAE, et 3 280 sont en cours de CFP (un agent = un dossier financé).

#### **Fonds mutualisé pour les études promotionnelles (FMPE)**

Les études promotionnelles (EP) désignent des actions permettant aux agents d'évoluer dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Le FMPE est une contribution de 0,6 % de la masse salariale : il a représenté une collecte de 172 millions d'euros en 2014 (168 millions d'euros en 2013). En 2014, 18 202 études promotionnelles étaient en cours de financement (tous financements confondus).

#### **Développement professionnel continu médical (DPCM)**

En 2013, l'ANFH a collecté pour la première fois les contributions destinées au financement du développement professionnel continu (DPC) des professionnels médicaux exerçant dans les établissements publics de santé. Il s'agit d'un dispositif associant l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances et de compétences avec l'analyse des pratiques professionnelles.

En 2014, 29 172 départs ont été financés dans le cadre du DPC médical (18 623 départs en 2013). Ce dispositif a représenté une collecte de 20 millions d'euros en 2014.

Figure 7.3-1 : Évolution des montants collectés par l'ANFH par type de financement

	2014 (en milliers d'euros)	Évolution 2014/2013 (en %)	Évolution annuelle moyenne (en %)
CFP - VAE - BC	57 341	2,3	3,0 <sup>(1)</sup>
Plan de formation	531 555	3,4	5,8 <sup>(1)</sup>
Fonds mutualisé pour les études promotionnelles	172 018	2,3	20,8 <sup>(2)</sup>
Esat	461	-3,8	4,4 <sup>(3)</sup>
DPCM <sup>(4)</sup>	20 331	40,0	-
<b>Total</b>	<b>781 706</b>	<b>3,8</b>	<b>8,6<sup>(1)</sup></b>

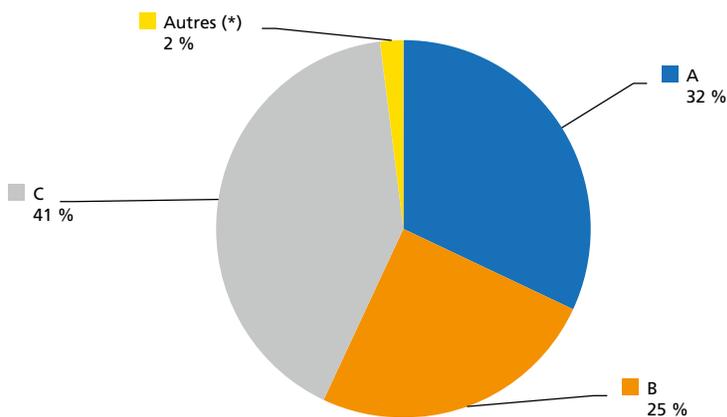
Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

(1) depuis 2004 ; (2) depuis 2007 ; (3) depuis 2009.

(4) Contributions collectées pour la première fois en 2013.

Figure 7.3-2 : Répartition des départs en formation dans le cadre des plans de formation des établissements par catégorie hiérarchique en 2014

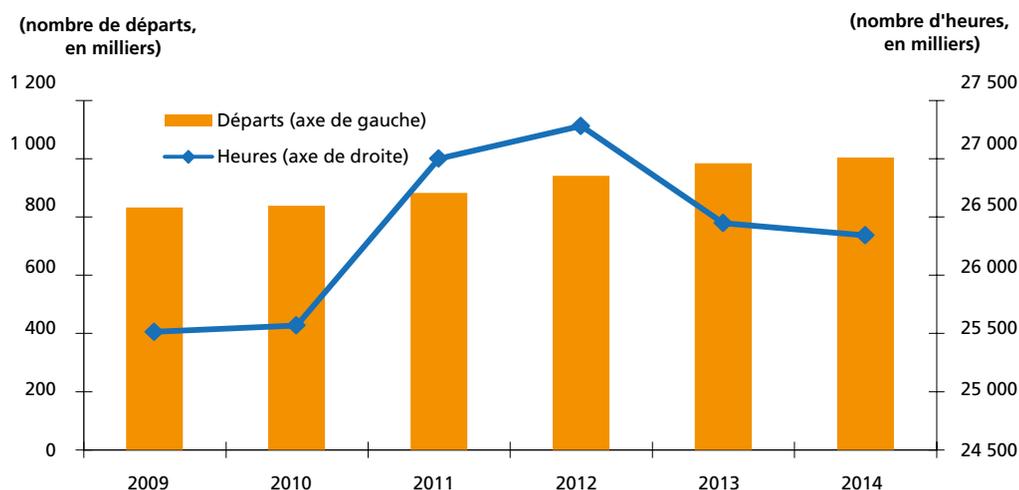
[en %]



Source : Rapport d'activité 2014 de l'ANFH.

(\*) Essentiellement des contrats aidés.

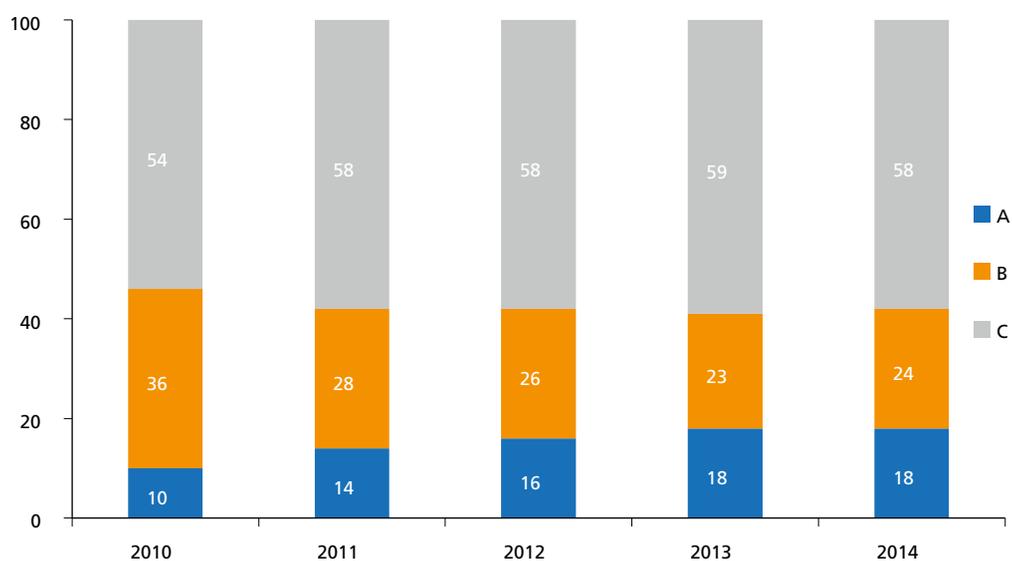
Figure 7.3-3 : Évolution du nombre de départs en formation et du nombre d'heures en formation entre 2009 et 2014 dans le cadre des plans de formation des établissements



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.

Figure 7.3- 4 : Répartition des dossiers de bilan de compétences accordés par catégorie hiérarchique entre 2010 et 2014

[en %]



Source : Rapports d'activité de l'ANFH.